

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :  
En exercice 27  
Présents 19  
Votants 25  
Quorum 14

## L'an deux mille vingt trois

Le : 28 septembre

Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ROMAIN-LE-PUY**

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de **M. Christian SOULIER, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, en raison de l'absence de Mme Annick BRUNEL, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2023

**PRESENTS** : Christian SOULIER, Annie OSTARD, Gérard DI FRUSCIA, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Jean-Paul FERRE, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Cyril RONZE, Cyrille GENEVRIER, Sébastien OLIVIER, Robert CHAPOT, Martine MEILLIER, André GACHET, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Sébastien DE ARAUJO.

**ABSENTS** : Annick BRUNEL, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Marine TOINON, Angelo MANIERI, Charlélie ARNAUD, Marjorie COMBE.

**POUVOIRS** : Annick BRUNEL à Maryse RODRIGUEZ, Guylaine FAYOLLE à Françoise BUSALLI, Christine FELIX à Yvette VERNIERE, Nathalie FERNANDEZ à Jean-Paul FERRE, Marine TOINON à Véronique GENEVRIER, Marjorie COMBE à Sébastien DE ARAUJO.

**SECRETAIRE** : Jean-Paul FERRE.

Délibération n°2023\_09\_20

**OBJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE.**

Depuis le conseil municipal du 10 juillet 2023, dix sept décisions ont été prises au titre de la délégation de pouvoirs accordée par le conseil municipal au maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ces décisions concernent principalement le foncier.

(2023/32) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 03/07/2023 : vente d'une habitation, sur les parcelles cadastrées section E n°3008 et E n°2757 situées «Les Cités – Allée 1».

(2023/33) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 03/07/2023 : vente d'un appartement avec parcelle de terrain attenante, sur les parcelles cadastrées section E n°1794, E n°1796 et E n°1797 (copropriété – numéro du lot 15) situées «Avenue Paul Laurent».

(2023/34) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 03/07/2023 : vente d'une habitation, sur les parcelles cadastrées section E n°2424 (indivision) et E n°2679 situées «9 impasse des Verriers».

(2023/35) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 24/08/2023 : vente d'un tènement immobilier, sur la parcelle cadastrée section E n°2677 située «16 rue Léon Portier».

(2023/36) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 03/07/2023 : vente d'une habitation, sur la parcelle cadastrée section E n°1491 et E n°1493 situées «16 avenue du Cruchin».

(2023/37) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 13/07/2023 : vente d'une cave et d'un garage, sur la parcelle cadastrée section E n°2715 située «30 rue Emile Reymond».

(2023/38) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 13/07/2023 : vente d'un terrain, sur la parcelle cadastrée section E n°3244 située «Le Bost».

(2023/39) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 13/07/2023 : vente d'une habitation, sur les parcelles cadastrées section E n°1794, E n°1796 et E n°1797 (copropriété – numéro du lot 36) situées «Avenue Paul Laurent».

(2023/40) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 10/08/2023 : vente d'une habitation, sur les parcelles cadastrées section E n°3160 et E n°1472 situées «12 rue de l'Ancienne Poste».

(2023/41) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 24/08/2023 : vente d'une habitation, sur les parcelles cadastrées section D n°382 et D n°383 situées «28 rue du Onze Novembre».

(2023/42) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 10/08/2023 : vente d'une habitation, sur les parcelles cadastrées section C n°721 et C n°528 situées «12 B rue de l'Heurt».

(2023/43) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 24/08/2023 : vente d'une habitation, sur la parcelle cadastrée section D n°2159 située «3 rue du Bourgeat».

(2023/44) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 24/08/2023 : vente d'une habitation, sur la parcelle cadastrée section D n°2809 située «17 rue Galavesse».

(2023/01) Déclaration de cession d'un fonds de commerce du 03/07/2023 : 15 Place Michalon

(2023/01) – Décision du Maire du 24 juillet 2023 – location licence IV – 15 place Michalon

(2023/02) – Décision du Maire du 17 août 2023 – Mise en concurrence - Programmation de la réhabilitation de l'école élémentaire

(2023/03) – Décision du Maire du 1<sup>er</sup> septembre 2023 – Prise en charge des frais de formation de Mme Magali LAROCHE dans le cadre de l'utilisation de son Compte Personnel de Formation

**Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire.**

Suivent les signatures,  
Copie certifiée conforme,  
Saint-Romain-le-Puy, le 02 octobre 2023  
Pour le le Maire empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint, Christian SOULIER



Le Secrétaire de séance, Jean-Paul FERRE

Certifié exécutoire  
Reçu en Sous-Préfecture  
le :  
Publié ou Notifié  
le :

